Procès-Verbal du Conseil municipal du 18/01/2020

Préambule

Monsieur le Maire adresse ses vœux au Conseil municipal ainsi qu'aux Buxerolloises et Buxerollois qui suivent la retransmission.

Quelques points d'actualité : le couvre-feu est mis en place depuis samedi 16 janvier à 18h00.

Le Conseil municipal se tient dans le respect des règles sanitaires. Sa réunion est nécessaire pour la vie de la commune.

Les services publics se sont adaptés à travers la modification des horaires de la bibliothèque.

Les horaires de la garderie périscolaire ainsi que ceux du multi-accueil restent identiques.

Le maire précise que les collectivités disposent des informations et des choix de l'Etat en même temps que le public. Il convient dès lors de s'adapter au plus vite en fonction des informations, parfois parcellaires, dont les collectivités disposent.

Les communes jouent le jeu au mieux sans moyens supplémentaires. Le Maire remercie l'ensemble des agents de la commune.

Appel des membres du Conseil et détail des pouvoirs :

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs Gérald BLANCHARD, Roland BOUET, Mathieu CHARTIER, Nathalie DESJARDINS, Carine DE VITRY D'AVAUCOURT, Clément-Yves DEMEOCQ, Lilian DEMONTEIL, Ludovic DEVERGNE, Séverine FAYARD, Emilie FERRIER, Philippe LECOQ, Candice LORGNIER, Mickael MARTEAU, Patrick MENARD, Denis ROUGIER, Françoise SULMON, Nathalie TEXIER, Gilles THINON, Patrick VERT-PRE, Bruno VIVIER, Emmanuel ZERROUNI

Pouvoirs :

Mesdames, Messieurs Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER, Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD, Marie-France HYDE à Séverine FAYARD, Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD, Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER, Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD, José Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER, Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS, Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ, Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE, Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE, Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Le maire précise que chaque élu peut disposer de 2 pouvoirs.

Secrétaire de séance : Mme Candice LORGNIER

Approbation du PV du CM du 09/11/2020.

Monsieur BOUET mentionne une erreur dans le contenu du PV. En première page, le nom d'un Buxerollois est mal retranscrit. Il sera corrigé.

Sous cette réserve, le PV est adopté à l'unanimité.

Buxerolles

Ordre du jour du Conseil municipal du Lundi 18 Janvier 2021 Salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville)

1 Information au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,

2 Adoption du plan de financement et demande de subventions – travaux de réfection du Multi-accueil les P'tits Loups,

3 Présentation du rapport d'activité de Grand Poitiers,

4 Constitution d'un regroupement de commandes Ville/CCAS – Marchés d'assurance,

4 Désignations des représentants à l'associations des élu(e)s réseau RESECO « Commande Publique et développement durable »,

5 Adhésion à la Centrale d'achat UGAP – Services de téléphonie fixe ainsi que les prestations associées et annexes.

MAIRIE DE BUXEROLLES

12 rue de l'Hotel de Ville - BP 9 - 86180 BUXEROLLES - **Tél. 05 49 38 38 49** - Fax 05 49 46 28 39 - contact@buxerolles.fr

Point 1 : information sur les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Question de Monsieur Devergne : le contenu des décisions n° 83 et 84 peut-il être précisé ?

Le Maire propose aux élus de mettre à disposition l'ensemble des décisions et contrats concernés et expose les objectifs desdites conventions

2020-130

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

Convocation du 12/01/2021

N°20210118_01

Nomenclature Préfecture :
5.4

Quorum : 11

Présents 21 :
Mesdames et Messieurs
Gérald BLANCHARD
Roland BOUET
Mathieu CHARTIER
Nathalie DESJARDINS
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT
Clément-Yves DEMEOCQ
Lilian DEMONTEIL
Ludovic DEVERGNE
Séverine FAYARD
Emilie FERRIER
Philippe LECOQ
Candice LORGNIER
Mickael MARTEAU
Patrick MENARD
Denis ROUGIER
Françoise SULMON
Nathalie TEXIER
Gilles THINON
Patrick VERT-PRE
Bruno VIVIER
Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir : 12
Mesdames et Messieurs
Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER
Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD
Marie-Francine HYDE à Séverine FAYARD
Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD
Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER
Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD
Jose Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER
Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS
Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ
Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE
Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE
Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Excusé : 0

Secrétaire de séance :
Mme Candice LORGNIER

Affiché le :
Transmis en préfecture le

Séance du
18 Janvier 2021
A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Information au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les décisions prises par le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil municipal tenu le 14 Décembre 2020 sont les suivantes :

Décision n°	Date	Objet	Montant
20201203_DM_81	03/12/2020	Convention de désinsectisation sur les sites de : la crèche, l'office Planty, la salle polyvalente Marcel Varliette	Le montant de la proposition commerciale s'élève à : Crèche : 660,59 € HT Salle polyvalente Marcel Varliette : 659,86 € HT Office Planty : 859,86 € HT
20201203_DM_82	03/12/2020	Adoption de la convention de formation maintien et actualisation des compétence sauveteur secouriste du travail avec l'organisme de formation Vital 'incendie	Le montant de la prestation s'élève à 125,00 € HT
20201207_DM_83	07/12/2020	Adoption de la convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale avec la Société CTR	Ce partenariat débutera à partir du 07 Décembre 2020 jusqu'au 31 Décembre 2021. La rémunération sera fixée à la hauteur de 35% des économies réalisées au titre des années civiles non prescrites. La rémunération de

			CTR ne pourra être supérieure à 40000,00 € HT et ce pour la durée du partenariat
20201215_DM_84	15/12/2020	Adoption de la convention d'analyse technique et financière de son environnement financier et fiscal : Fiscalité énergétique	Les honoraires du prestataire correspondent à un taux de 40% appliqué sur l'assiette des gains sur l'antériorité constaté par le partenaire
20201231_DM_85	31/12/2020	Adoption de la convention de prêt du cinémomètre avec la Commune de St Benoit	Titre gracieux

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES - VIENNE -

Gérald BLANCHARD

2020-131

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

Convocation du 12/01/2021

N°20210118_02

Nomenclature Préfecture : 7.5

Quorum : 11

Présents 21 :
Mesdames et Messieurs
Gérald BLANCHARD
Roland BOUET
Mathieu CHARTIER
Nathalie DESJARDINS
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT
Clément-Yves DEMEOCQ
Lilian DEMONTEIL
Ludovic DEVERGNE
Séverine FAYARD
Emilie FERRIER
Philippe LECOQ
Candice LORGNIER
Mickael MARTEAU
Patrick MENARD
Denis ROUGIER
Françoise SULMON
Nathalie TEXIER
Gilles THINON
Patrick VERT-PRE
Bruno VIVIER
Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir : 12
Mesdames et Messieurs
Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER
Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD
Marie-Francine HYDE à Séverine FAYARD
Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD
Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER
Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD
Jose Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER
Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS
Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ
Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE
Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE
Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Excusé : 0

Secrétaire de séance :
Mme Candice LORGNIER

Affiché le :

Transmis en préfecture le

Séance du
18 Janvier 2021
A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Adoption du plan de financement et demande de subventions – travaux de réfection du Multi-Accueil les P'tits loups.

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Fayard

La Ville de Buxerolles souhaite rénover et agrandir le multi accueil « Les p'tits loups ».

Pour cela des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs ainsi que des améliorations énergétiques et acoustiques sont prévus.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles H.T:	
- Travaux + études :	485.971,00 €
Total H.T. :	485.971,00 €
Recettes prévisionnelles HT :	
- DETR 30 % :	145.791,00 €
- CAF :	100.000,00 €
- DSIL :	53.417,00 €
- Plan de relance :	89.568,00 €
- Commune :	97.195,00 €
Total H.T:	485.971,00 €

Cette proposition a été présentée à l'occasion de la Commission Générale du 11 Janvier 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'avant-projet et le plan de financement tels que définis ci-dessus ;
- De solliciter auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocation Familiales pour les travaux de rénovation et d'extension du multi accueil les subventions mentionnées au tableau ci-dessus au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES - VIENNE -

Gérald BLANCHARD

Point 2 : adoption du plan de financement et demandes de subvention – travaux de réfection du multi-accueil Les p'tits loups

Monsieur le Maire rappelle le process réalisé sur ce projet : présentation du projet en commission petite enfance, enfance, jeunesse puis commission générale, puis adoption du projet d'ensemble en Conseil municipal. A suivre, un travail sera réalisé en partenariat avec les utilisateurs agents et familles.

Monsieur le Maire détaille les travaux envisagés (acoustique, redimensionnement des espaces, réduction des consommations énergétiques, extension pour vestiaires, salle des personnels et de rangements.).

Madame Fayard expose le plan de financement projeté afin de financer le projet prévu à hauteur de 485 971 euros.

Monsieur Bouet expose que son groupe va voter favorablement sur ce projet. Depuis les échanges réalisés en commission, des précisions sont demandées. Grand Poitiers avait envisagé d'intégrer la petite enfance dans ses compétences. Y a-t-il des informations récentes sur cette question ? N'y a-t-il pas un risque financier à investir pour demain perdre la main sur cet outil ? Par ailleurs, le département ne pourrait-il pas être envisagé comme partenaire financier ? L'aménagement de la cour ne devrait-il pas être pensé à travers notamment une végétalisation ? L'accueil occasionnel pourrait-il être développé si les nouveaux locaux le permettent ?

Monsieur le Maire n'a pas eu de nouvelles informations sur le transfert de la compétence à GP. Il précise d'ailleurs qu'il n'est pas favorable au transfert de cette compétence. Le besoin est important. Il semble essentiel de réaliser ces travaux maintenant. Les agents et les parents sont aussi attachés à ce que la crèche reste une compétence communale. S'agissant du financement du département, tous les financeurs seront sollicités – le département mais aussi les fondations. A d'ailleurs été demandé aux agents et élus d'avoir ce regard sur tous les projets.

Madame Fayard revient sur le besoin et la nécessité des travaux liée au fait que le multi-accueil accueille un public très fragile. Même sans le soutien de la CAF.

Monsieur Bouet précise que son objectif n'est pas de ralentir les travaux.

Madame Fayard précise que l'opportunité du financement de la CAF est actuelle opportunité du financement de la CAF est actuelle.

Monsieur le Maire rappelle le temps du process lié aux transferts de compétence. Si toutefois ce transfert était envisagé à l'avenir, les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement seraient chiffrées par la CLECT.

Madame Fayard précise que sous le dernier mandat, des études avaient été réalisées par GP. En était ressorti l'attachement des parents à la gestion communale de la crèche – valable dans de nombreuses autres communes.

Monsieur Devergne rappelle son accord sur le projet. Il mentionne le fait qu'il avait fait le choix de ne pas mettre ses enfants à la crèche pour éviter tout problème sur un établissement en tension. L'équipement n'est en effet pas fonctionnel. La question est posée de l'accueil occasionnel des grands. Les travaux envisagés permettront-ils de répondre à cet objectif. En cas de transfert à GP, les investissements réalisés seraient pris en compte et donc on verserait plus (une majoration de ce qu'on aurait à verser à GP).

Monsieur le Maire mentionne que GP en contrepartie pourrait reprendre des emprunts.

Madame Fayard mentionne qu'existe déjà un accueil occasionnel en nombre limité. En termes d'accueil, il convient d'en discuter avec le personnel. Est rappelé que sont prévues des entrées dédiées. Peut-être cela permettrait-il d'augmenter l'accueil occasionnel.

Vote : adopté à l'unanimité.

2020-132

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

Convocation du 12/01/2021

N°20210118_03

Nomenclature Préfecture :
5.7

Quorum : 11

Présents 21 :
Mesdames et Messieurs
Gérald BLANCHARD
Roland BOUET
Mathieu CHARTIER
Nathalie DESJARDINS
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT
Clément-Yves DEMEOCQ
Lilian DEMONTEIL
Ludovic DEVERGNE
Séverine FAYARD
Emilie FERRIER
Philippe LECOQ
Candice LORGNIER
Mickael MARTEAU
Patrick MENARD
Denis ROUGIER
Françoise SULMON
Nathalie TEXIER
Gilles THINON
Patrick VERT-PRE
Bruno VIVIER
Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir : 12
Mesdames et Messieurs
Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER
Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD
Marie-Francine HYDE à Séverine FAYARD
Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD
Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER
Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD
Jose Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER
Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS
Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ
Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE
Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE
Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Excusé : 0

Secrétaire de séance :
Mme Candice LORGNIER

Affiché le :

Transmis en préfecture le

Séance du
18 Janvier 2021
A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Présentation du rapport d'activité 2019 Grand Poitiers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L5211-39 que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit transmettre annuellement aux Communes membres de l'EPCI son rapport d'activités ainsi que le compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Le sommaire du rapport d'activités 2019 transmis par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers se détaille comme suit :

- Présentation générale / Repères ;
- Grand Poitiers Communauté urbaine : Des relations renforcées avec les communes ;
- Réalisations relative aux compétences ;
- Le Compte Administratif 2019, expression financière des réalisations 2019.

Le rapport est joint en annexe.

Cette proposition a été présentée à l'occasion de la Commission Générale du 11 Janvier 2021.

<u>Il est proposé au Conseil municipal :</u>

➢ De prendre connaissance du rapport d'activité 2019 du Président de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES - VIENNE -

Gérald BLANCHARD

Point 3 : Présentation du rapport d'activité 2019 de Grand Poitiers

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque séance de conseil un point sur l'actualité communautaire sera réalisé.

Le rapport d'activité 2019 doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé par la Présidente de GP sur une période où M. Clayes la présidait.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine représente 40 communes. Le rapport retrace les compétences de GP qu'il est bon de rappeler. Ces compétences sont notre quotidien et le travail pédagogique est nécessaire. La gestion des déchets, les transports, ce sont aujourd'hui par exemple des compétences gérées par la Communauté urbaine.

La commune reste toujours la porte d'entrée vers la Communauté urbaine.

Le rapport mentionne les chiffres clés de l'année 2019. La question des finances de GP sera très importante dans les années à venir. Un point d'attention sera nécessaire sur notre EPCI qui doit, comme les communes, affronter la crise sanitaire.

Un point est réalisé sur les services mutualisés qui permettent de bénéficier d'expertise sur de nombreuses questions. Illustration est faite avec le bureau d'études sur la voirie.

Le rapport d'activité sera mis à disposition sur le site de la commune.

Monsieur Devergne souligne que l'ancien Président porte la responsabilité du rapport 2019. La question financière sera importante. Les engagements pris par l'Etat au moment de la création de la Communauté urbaine (dotations complémentaires) ne se réalisent pas. M. Devergne mentionne la demande de crédits supplémentaires pour la voirie tout comme la négociation à la baisse de la contribution de Buxerolles envisagées par Monsieur le Maire et espère qu'une suite favorable à ces demandes sera réalisée.

Monsieur le Maire mentionne que des élus ici présents avaient alerté à l'époque sur les craintes mentionnées par Monsieur Devergne (mutualisation, peser davantage par rapport à Bordeaux). Grand Poitiers n'a pas suffi à faire rester bon nombre d'administrations. Sur L'agrandissement des régions – choix fait par François Hollande - a totalement désorganisé la vie administrative et politique du pays. Il faut désormais en assumer les conséquences.

Sur la situation financière de GP, certains VP n'avaient pas perçu la difficulté financière.

Il faudra désormais réfléchir à des baisses de dépenses et donc à des baisses de services publics. Monsieur Clayes avait à l'époque transféré tout ce qui coûtait cher. C'est pourquoi aujourd'hui la situation de Poitiers est bonne.

Autre question, le service est-il meilleur à GP 13 ou à GP 40 ? Les habitants n'auront certainement vu aucune différence. Donc, la réalité du bilan à assumer est la suivante : pas d'amélioration du service public, désorganisation administrative, pas de limitation des dépenses.

Pour la voirie, la situation sera difficile pour toutes les communes.

Mme Jardin s'exprimera sur ces questions dans quelques semaines.

Monsieur le Maire mentionne le fait que GP doit prendre son virage économique. Il faut faire venir des entreprises. Nous ne sommes plus la capitale administrative régionale. Nous avons donc beaucoup perdu parce que nous n'avons pas pris conscience qu'il faut faire venir des entreprises – ce que d'autres villes ont compris, comme Niort et La Rochelle.

Cette réforme est une catastrophe. Même ceux qui la défendaient devraient le reconnaitre.

Monsieur Devergne note qu'on ne fait pas le bilan d'un tel changement en 2 ou 3 ans. L'ancienne organisation territoriale n'était pas non plus parfaite. Il est tôt pour faire un bilan de cette opération. L'évolution a été poussée par l'Etat. Pour rappel, la Loi Notre a été adoptée en commission mixte paritaire (Sénat). Les familles politiques étaient donc d'accord sur ce sujet. Je suis surpris que certains VP n'aient pas vu les finances. Il y a le compte administratif et un certain nombre de documents présentés en commission. Les VP sont aussi des maires et ont l'habitude de lire des comptes.

Monsieur le Maire note qu'il y a une majorité et une opposition.

Vote : Unanimité

2020-133

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

Convocation du 12/01/2021

N°20210118_04

Nomenclature Préfecture :
1.1

Quorum : 11

Présents 21 :
Mesdames et Messieurs
Gérald BLANCHARD
Roland BOUET
Mathieu CHARTIER
Nathalie DESJARDINS
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT
Clément-Yves DEMEOCQ
Lilian DEMONTEIL
Ludovic DEVERGNE
Séverine FAYARD
Emilie FERRIER
Philippe LECOQ
Candice LORGNIER
Mickael MARTEAU
Patrick MENARD
Denis ROUGIER
Françoise SULMON
Nathalie TEXIER
Gilles THINON
Patrick VERT-PRE
Bruno VIVIER
Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir : 12
Mesdames et Messieurs
Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER
Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD
Marie-Francine HYDE à Séverine FAYARD
Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD
Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER
Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD
Jose Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER
Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS
Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ
Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE
Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE
Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Excusé : 0

Secrétaire de séance :
Mme Candice LORGNIER

Affiché le :
Transmis en préfecture le

Séance du
18 Janvier 2021
A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Constitution d'un groupement de commandes Ville – CCAS - Marchés d'assurance

Rapporteur : Madame Fayard

L'article L. 2113-6 du Code de la commande publique autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à constituer des groupements de commande.

En vue de satisfaire les besoins des collectivités en matière de contrats d'assurances, il y a lieu de passer un marché. Il s'agit d'un marché ordinaire de services.

Afin de faciliter la gestion administrative et technique et de bénéficier d'économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Buxerolles et le Centre Communal d'Action Sociale de Buxerolles par délibérations parallèles.

Le marché serait lancé sous la forme de la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles R2124-2 1, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, pour une durée de quatre ans.

La Ville de Buxerolles serait désignée coordonnateur du groupement de commande afin de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, de signer et de notifier les marchés.

La Commission d'appel d'offres serait celle du Coordonnateur.

Ces propositions ont été présentées à l'occasion de la Commission Générale du 11 Janvier 2021.

<u>Il est proposé au Conseil municipal</u> :

- De donner son accord sur le principe de constitution et d'adhésion au groupement de commande ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et tout avenant à la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de la Ville de Buxerolles (coordonnateur du groupement de commandes), à lancer la procédure d'appel d'offres et à relancer, le cas échéant, la consultation par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence dans l'éventualité où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de la ville de Buxerolles (coordonnateur du groupement de commandes) ou son représentant à signer et notifier le marché découlant de la procédure d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES - VIENNE -

Gérald BLANCHARD

Point 4 : Constitution d'un groupement de commandes Ville-CCAS – Marché d'assurances.

Madame Fayard résume le contenu de la délibération proposée.

Vote : unanimité.

2020-134

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

Convocation du 12/01/2021

N°20210118_05

Nomenclature Préfecture :
5.3

Quorum : 11

Présents 21 :
Mesdames et Messieurs
Gérald BLANCHARD
Roland BOUET
Mathieu CHARTIER
Nathalie DESJARDINS
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT
Clément-Yves DEMEOCQ
Lilian DEMONTEIL
Ludovic DEVERGNE
Séverine FAYARD
Emilie FERRIER
Philippe LECOQ
Candice LORGNIER
Mickael MARTEAU
Patrick MENARD
Denis ROUGIER
Françoise SULMON
Nathalie TEXIER
Gilles THINON
Patrick VERT-PRE
Bruno VIVIER
Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir : 12
Mesdames et Messieurs
Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER
Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD
Marie-Francine HYDE à Séverine FAYARD
Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD
Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER
Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD
Jose Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER
Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS
Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ
Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE
Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE
Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Excusé : 0

Secrétaire de séance :
Mme Candice LORGNIER

Affiché le :
Transmis en préfecture le

Séance du
18 Janvier 2021
A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Désignation des représentants à l'association des élu(e)s réseau RESECO « Commande Publique et Développement Durable »

Rapporteur : Madame Fayard

RESECO, anciennement nommé Réseau Grand Ouest - commande publique et développement durable depuis sa création, est un réseau de collectivités territoriales (communes, départements, régions), d'établissements publics de coopérations intercommunales (communautés de communes, d'agglomération ou urbaines) et d'entités juridiques de droit public ayant une personnalité morale autonome qui ont choisi de prendre en compte les objectifs du développement durable dans la commande publique. Il s'agit d'intégrer des critères environnementaux, sociaux, éthiques (respects des droits sociaux et du travail), équitables (juste rémunération des producteurs) dans un maximum de marchés publics qu'ils soient de fournitures, de travaux ou de services.

L'intégration de tels critères dans les marchés publics représente un réel effet de levier qui permet :
- de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et la santé des utilisateurs et usagers et d'augmenter les plus-values sociales des achats publics,
- de faire évoluer le marché (généralisation d'exigences environnementales et sociales, augmentation des volumes, baisse des coûts, ...),
- de structurer de nouvelles filières et donc de favoriser le développement économique de ces filières (produits éco-conçus ou plus respectueux de l'environnement, économie sociale et solidaire...),
- d'améliorer l'accessibilité des produits responsables pour le grand public.

La création en janvier 2006 du R.G.O. devenu RESECO en septembre 2018 permet des activités qui aident les entités publiques adhérentes à mettre en œuvre une commande publique durable.

L'association a pour but de :
• créer une culture commune de la commande publique durable entre les entités adhérentes de l'association,
• aider les acteurs dans leurs politiques d'achat sur les plans technique et juridique,
• mutualiser et partager les expériences,
• créer une dynamique, motiver et susciter l'intérêt des acteurs,
• connaître et informer sur les filières, les labels et les fournisseurs,

• établir des partenariats avec les fournisseurs et les filières pour structurer l'offre,
• développer l'information et optimiser les compétences,
• être le relais des initiatives locales, nationales et internationales en tant que force de proposition et source d'information.

La Ville de Buxerolles a adhéré à cette association lors de sa séance du conseil municipal du 26 novembre 2009.

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient :
- d'approuver les statuts et le règlement intérieur,
- désigner un élu(e) référent(e), un(e) suppléant(e) à l'élu(e) référent(e) afin d'assurer la continuité au sein de l'association,
- de désigner un technicien(ne) référent(e).

Cette proposition a été présentée à l'occasion de la Commission Générale du 11 Janvier 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les statuts et le règlement intérieur ci-joints en annexe ;
- De désigner Mme DESJARDINS élue référente titulaire et Mme FAYARD Elue référente suppléante, afin de représenter la Ville au sein de l'association RESECO « Commande Publique et Développement Durable »;
- De désigner Carine DELPLANQUE, chargée de la Commande Publique en tant que technicienne référente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES - VIENNE -

Gérald BLANCHARD

Point 5 : Désignation des représentants à l'association des élu(es) réseau RESECO « Commande publique et développement durable »

Madame Fayard résume le contenu de la délibération proposée.

Est rappelé le fait que la Ville était déjà membre de l'association. Le souhait est de poursuivre, dans une logique de développement durable.

Mme Desjardins est proposée en tant qu'élus titulaire, Mme Fayard en tant qu'élue suppléante.

Vote : unanimité

2020-135

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180
Département de la Vienne

Convocation du 12/01/2021

N°20210118_06

Nomenclature Préfecture :
1.1

Quorum : 11

Présents 21 :
Mesdames et Messieurs
Gérald BLANCHARD
Roland BOUET
Mathieu CHARTIER
Nathalie DESJARDINS
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT
Clément-Yves DEMEOCQ
Lilian DEMONTEIL
Ludovic DEVERGNE
Séverine FAYARD
Emilie FERRIER
Philippe LECOQ
Candice LORGNIER
Mickael MARTEAU
Patrick MENARD
Denis ROUGIER
Françoise SULMON
Nathalie TEXIER
Gilles THINON
Patrick VERT-PRE
Bruno VIVIER
Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir : 12
Mesdames et Messieurs
Lara LECLERCQ à Bruno VIVIER
Evelyne PASQUET à Gérald BLANCHARD
Marie-Francine HYDE à Séverine FAYARD
Eva FLEURY à Gérald BLANCHARD
Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER
Laetitia MIGNIOT à Séverine FAYARD
Jose Ignacio MERINO AVILA à Mathieu CHARTIER
Mathieu MARIEMA à Nathalie DESJARDINS
Laurent FORGEAU à Philippe LECOQ
Ludivine RIQUELME-MARTINEZ à Ludovic DEVERGNE
Francette POPINEAU à Ludovic DEVERGNE
Jean Louis BADIOU à Mickael MARTEAU

Excusé : 0

Secrétaire de séance :
Mme Candice LORGNIER

Affiché le :
Transmis en préfecture le

Séance du
18 Janvier 2021
A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Adhésion à la Centrale d'achat UGAP – Services de téléphonie fixe ainsi que les prestations associées et annexes

Rapporteur : Monsieur DEMEOCQ

Vu l'article L 2113-2 du Code de la commande publique qui prévoit qu'une centrale d'achat peut acquérir des fournitures ou des services destinés à des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices ;

Vu l'article L 2113-4 du Code de la commande publique au terme duquel les pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, lorsqu'ils ont recours à une centrale d'achat soumise à ladite ordonnance, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

Vu les articles 1er 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « *constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005…*», pour le deuxième article, que « *l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat* » et, pour le troisième article, que « *les rapports entre l'établissement public et une collectivité ou un organisme mentionné à l'article 1er (du décret susvisé) peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement* » ;

Vu les besoins de la Commune de Buxerolles en matière de téléphonie fixe ainsi que prestations associées et annexes ;

Cette proposition a été présentée à l'occasion de la Commission Générale du 11 Janvier 2021.

<u>Il est proposé au Conseil municipal</u> :

- D'adhérer à la centrale d'achat UGAP ;
- D'approuver les termes de la convention d'adhésion relative au marché de services de téléphonie fixe ainsi que des prestations associées et annexes ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout autre acte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE BUXEROLLES - VIENNE -

Gérald BLANCHARD

Point 6 : Adhésion à la centrale d'achat UGAP – Services de téléphonie fixe

Monsieur le Maire remercie Monsieur Demeocq qui assure la retransmission en direct et évite des coûts de prestations extérieures.

Monsieur Demeocq résume le contenu de la délibération proposée.

Il précise le fait qu'une nouvelle mise en concurrence sera réalisée fin 2021.

Monsieur le Maire précise que sur le sujet de la téléphonie, comme sur d'autres, il faut travailler à chercher des marges.

Monsieur Devergne votera pour avec son groupe. Un grand chemin a été parcouru dans le précédent mandat. Il en reste à parcourir. Sur la téléphonie, il y avait des marges qui ont été saisies. C'est bien de poursuivre dans cette démarche.

Vote : Unanimité.

Questions diverses :

Les questions sont posées 48 heures avant le conseil.

- **Monsieur Marteau pose la question de l'avancement du projet TZCLD. Où en est Buxerolles ? Quelles sont les prochaines étapes ? Il semble que Poitiers avance bien.**

Monsieur Vert-Pré reprend l'historique et présente le calendrier pour 2021. Pour Buxerolles, estimation de 0.47 ETP agent.

Est résumé le travail et les réunions auxquelles les élus ont participé. Il a été décidé que le potager serait géré en EBE. Un recensement des chômeurs est en cours.

Le confinement a modifié le calendrier et pose des problèmes de visualisation à moyen terme.

Une troisième loi est en cours.

Monsieur le Maire note que la commune est engagée. Reste une interrogation : quid des financements de l'Etat. Nous y serons attentifs. Un député a exprimé qu'il soutiendra la démarche de Grand Poitiers. L'idée est d'ailleurs partie de notre région avec une expérimentation à Mauléon.

- **Pouvez-vous faire un point sur la fréquentation de la restauration scolaire et des services périscolaires de septembre à décembre 2020 ? Y a-t-il eu une baisse de fréquentation par rapport à la même période 2019 ?**

Madame Lorgnier mentionne le constat d'une diminution de fréquentation (6.26% au niveau de la restauration, soit 1895 repas sur l'ensemble de la période). Cette baisse correspond globalement à la baisse du nombre d'enfants inscrits dans les groupes scolaires (30 enfants). Un autre élément doit être pris en compte – notamment sur la garderie : les parents en télétravail.

- **Monsieur le Maire, vous avez sollicité le secrétaire général de la préfecture pour que la ville de Buxerolles accueille un centre de vaccination. Avez-vous obtenu réponse ?**

Madame Sulmon mentionne le fait que la préfecture a sollicité la commune pour connaître sa position. Pourrait être envisagée la salle Colette Besson ou la salle des Castors notamment. A cette heure-ci, nous n'avons pas de retour de la préfecture.

Par ailleurs, un point de dépistage COVID fonctionne salle Sabourin. En décembre et janvier, 505 personnes ont été testées (tests antigéniques) et 2 cas positifs.

Monsieur le Maire précise que l'association des maires a réalisé le questionnaire sur le département.

Proposition a été faite d'un lieu sur la commune pour résoudre les questions de mobilité. Cela permettrait aussi de désengorger les communes au Nord de Poitiers.

Aujourd'hui, la vaccination repose sur les structures médicales, à l'exception de Civray.

Monsieur le Maire note qu'il a eu des propositions de personnels médicaux à la retraite notamment pour participer au processus de vaccination, qui constitue notre chance. On voudrait tous que ça aille plus vite. Pour autant, ce n'est pas simple. La commune est à la disposition de l'Etat pour accompagner le dispositif.

Madame Sulmon note qu'en multipliant les lieux, on multiplie les possibilités de vacciner rapidement. Par exemple, à ce jour, tous les créneaux sont pris pour le CHU de Poitiers.

- **Le ministre de l'éducation nationale a annoncé le lancement d'une campagne de test Covid auprès des élèves et des enseignants. La commune a-t-elle été associée ou tenue informée ?**

Madame Sulmon mentionne le fait que la mairie n'a pas été informée.

Pour autant, certains enseignants ont été informés d'un dépistage des enseignants.

Un échange a été réalisé avec les pharmacies et participeront si elles le peuvent aux tests à réaliser.

Le Maire note qu'une rencontre avec les professionnels de santé était prévue. Elle n'a pas pu avoir lieu du fait des contraintes sanitaires. Le lien avec les professionnels de santé en sortira renforcé.

- **Dans les 2 derniers magasines municipaux, nous avons constaté que les tribunes du groupe majoritaire répondaient quasiment mot pour mot aux tribunes du groupe d'opposition. Nous ne savons pas si cela est dû au hasard. Afin de lever tout doute, pouvez-vous nous proposer une méthode qui garantisse que la rédaction de al tribune du groupe majoritaire n'est pas faite en fonction des éléments présents dans la tribune de l'opposition.**

Monsieur Chartier mentionne le fait que les dates des tribunes sont les mêmes pour la majorité et l'opposition. Il n'a pas eu de retour sur un échange entre les tribunes.

Il est souvent question de jeux de questions/réponses. De ce que je sais, les tribunes sont rendues à la même date.

Monsieur le Maire précise qu'il est important que les droits de l'opposition soient respectés. La tribune est prévue et correspond au résultat du second tour de l'élection.

Monsieur le Maire félicite Messieurs Chartier et Mariema qui sont tous deux justes papas.

Monsieur le Maire salue les téléspectateurs et remercie à nouveau Monsieur Demeocq.